



## Groupe de travail Choisir avec soin

### Termes de référence

<b>FONCTION</b>	Servir de groupe consultatif au conseil d'administration et aux membres de la Société sur les questions relatives à la pertinence des soins dans le cadre du programme Choisir avec soin.
<b>OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mettre régulièrement à jour la liste des éléments recommandés par la SOGC dans le cadre du programme Choisir avec soin.</li><li>2. Suggérer des sujets et des professeurs pour les programmes de conférences et d'ateliers de FMC de la SOGC dans le domaine de la spécialité, au besoin.</li><li>3. Conseiller le conseil d'administration et les membres de la SOGC sur les activités liées à Choisir avec soin.</li><li>4. Représenter la SOGC, au besoin, auprès de Choisir avec soin Canada et de ses événements.</li></ol>
<b>COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL</b>	<p>Le groupe de travail sera composé d'obstétriciens-gynécologues, de résidents et d'étudiants en médecine ayant une expertise démontrée et établie dans le domaine.</p> <p>Le groupe de travail sera composé de personnes possédant une expertise pertinente dans les spécialités/sous-spécialités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Gynécologie générale</li><li>• Gynécologie pédiatrique et de l'adolescence</li><li>• Urogynécologie</li><li>• Endocrinologie de la reproduction et infertilité</li><li>• Maladies infectieuses</li><li>• Oncologie gynécologique</li><li>• Chirurgie mini-invasive</li><li>• Pratique communautaire</li></ul> <p>Un président sera élu parmi les membres du groupe de travail.</p> <p>Le groupe de travail doit être composé de personnes possédant l'expertise nécessaire. Il doit avoir une large assise et refléter la diversité du pays et de la pratique. Il convient d'accorder une grande importance à la représentation de chacune des cinq régions de la SOGC (Ouest : BC/AB, Centre : MB/SK/NT/YN, Ontario, Québec, Atlantique: NB/NS/PE/NL).</p>
<b>QUORUM</b>	Le quorum est défini comme étant 50 % + 1 des membres du groupe de travail.
<b>PROCESSUS DE DÉCISION</b>	Bien que tous les efforts raisonnables soient déployés pour parvenir à un consensus, si un vote est nécessaire, 50 % + 1 des membres du groupe de travail présents constitueront le quorum.
<b>TERMES</b>	3 ans, renouvelable une fois, échelonné ; membres résidents/boursiers/étudiants de la SOGC : 2 ans.
<b>RAPPORT</b>	La commission rend compte au directeur général par l'intermédiaire du président de la commission.



**RÉUNIONS**

La commission doit tenir une réunion en personne, si possible, et plusieurs vidéoconférences, selon la décision du président (le minimum suggéré est de trois).

Les activités de la commission se dérouleront de manière continue tout au long de l'année.

Le temps de travail du groupe de travail devrait être compris entre 10 et 60 heures par an.

Les membres sont censés assister à 75 % des réunions.

**ATTENTES**

- Les membres doivent être des membres en règle de la SOGC.
- Les membres doivent assister à 75 % des réunions du groupe de travail.
- Les membres doivent pratiquer activement au Canada.

**COORDONNATEUR**

Personnel de la SOGC.